

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2022-170

PUBLIÉ LE 10 AOÛT 2022

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie / S CPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2022-08-10-00014 -  Arrêté préfectoral S CPP-PCIT n° 36-2022 portant délégation de signature à Mme Florence BEAUME, directrice du service départemental d archives de la Savoie (3 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2022-08-10-00014

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 36-2022 portant
délégation de signature à Mme
Florence BEAUME, directrice du service
départemental d archives de la Savoie



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 36-2022 portant délégation de signature à
Mme Florence BEAUME, directrice du service départemental d'archives de la Savoie**

La secrétaire générale
chargée de l'administration de l'État dans le département

Vu le code du patrimoine, livre II,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L . 1421-1 à L. 1421-2,
D. 1421-1 à D. 1421-2,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements et notamment ses articles 43, 44 et 45,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 25 mai 2020 portant installation de Mme Juliette PART à la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Pascal BOLOT, préfet de la Savoie, en qualité de préfet du Morbihan, à compter du 10 août 2022,

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. François RAVIER, préfet de la Haute-Corse, en qualité de préfet de la Savoie, à compter du 23 août 2022,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 08-2022 du 6 avril 2022 portant délégation de signature à Mme Florence BEAUME, directrice des archives départementales de la Savoie,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation est donnée à **Mme Florence BEAUME**, conservatrice générale du patrimoine, directrice du service départemental d'archives de la Savoie, à effet de signer dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes correspondances, rapports, visas et décisions relatifs aux matières énumérées ci-dessous :

a) gestion du service départemental d'archives :

- correspondances relatives à la gestion du personnel de l'État mis à disposition auprès du Conseil départemental pour exercer ses fonctions dans le service départemental d'archives,
- engagement de dépenses pour les crédits de l'État dont il assure la gestion.

b) contrôle scientifique et technique sur les archives publiques :

- correspondances, rapports et avis relatifs à l'exercice du contrôle scientifique et technique de l'État sur les conditions de gestion des archives publiques (collecte, conservation, classement, inventaire, traitement, communication et diffusion), à l'exclusion des décisions et mises en demeure concernant le dépôt d'office des archives des communes au service départemental d'archives,
- visas préalables à l'élimination d'archives publiques,
- avis sur les projets de construction, extension et réaménagement des bâtiments à usage d'archives des collectivités territoriales (à l'exclusion du département) et de leurs groupements.

c) contrôle scientifique et technique sur les archives privées classées comme archives historiques :

- documents liés à la protection du patrimoine archivistique privé,
- autorisations de destruction d'archives privées classées comme archives historiques prévues à l'article L. 212-27 du code du patrimoine dans la limite de leur circonscription géographique.

d) coordination de l'activité des services d'archives dans les limites du département :

- correspondances et rapports.

e) instruction des demandes d'accès anticipé à des archives publiques non librement communicables :

- autorisations de consultation de documents d'archives publiques accordées en application du I de l'article L. 213-3 du code du patrimoine pour les documents détenus par son service ou par une autorité qui a vocation à y verser ses archives.

Article 2 : Sont exclus de la délégation ainsi prévue :

- les arrêtés,
- la signature des correspondances adressées :
 - à l'ensemble des chefs de service de l'État,
 - aux parlementaires,
 - au président du conseil régional,
 - au président du conseil départemental,
 - aux maires,
 - aux administrations centrales.

Article 3 : Mme Florence BEAUME, directrice du service départemental d'archives de la Savoie peut subdéléguer sa signature aux agents habilités placés sous son autorité. L'arrêté de subdélégation fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie et une copie sera communiquée à la préfecture de la Savoie.

Article 4 : L'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 08-2022 du 6 avril 2022 portant délégation de signature à Mme Florence BEAUME, directrice des archives départementales de la Savoie est abrogé à la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 5 : La directrice du service départemental d'archives de la Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 10 août 2022

La secrétaire générale chargée de l'administration
de l'État dans le département

Signé : Juliette PART